

# Enjeux pour demain

L'animation de la rentrée est maintenant derrière nous. Le temps est donc venu de revenir sur les enjeux des prochaines semaines. Ils s'articuleront autour de trois mots-clés: inscriptions, élections et concertation.

**Inscriptions:** la date du 30 novembre a été arrêtée par le gouvernement pour le début des inscriptions en première année de l'enseignement secondaire. Cependant, plusieurs questions attendent toujours des réponses satisfaisantes. Le principe d'une égalité accrue entre les parents peut entraîner l'adhésion. Mais qu'en sera-t-il des réels effets induits par le décret: possible allongement des files devant certaines écoles fort demandées? Inquiétudes suscitées chez les parents? Accroissement - au profit des parents stratégiques - de la dualisation sociale qu'on prétend combattre? Difficulté aggravée de la gestion des doubles inscriptions? Sans compter l'insécurité juridique actuelle quant à la nature des textes qui régissent les modalités d'application... L'avenir nous dira comment évaluer les conséquences de cette décision à la lumière du principe qui a présidé à son élaboration.

**Élections:** les structures de l'enseignement catholique fonctionnent grâce à plusieurs niveaux de représentation. Les 804 Pouvoirs organisateurs locaux élisent leurs représentants aux quatre Comités diocésains de l'enseignement catholique (CoDiEC), qui eux-mêmes choisissent leurs délégués à l'Assemblée générale du SeGEC; cette dernière élit les membres de son Conseil d'administration pour une durée de quatre ans. Les premiers mandats exercés en fonction des nouveaux statuts viennent à échéance. Le processus de renouvellement est donc lancé. C'est lui qui assure la légitimité des différentes instances, et la force de l'ensemble est donc à la mesure de la représentativité effective des Pouvoirs organisateurs. Leur participation active, dans le vote comme dans l'acceptation de l'exercice du mandat, devrait mettre en évidence tout l'intérêt d'une participation conséquente à ce dispositif électoral.

**Concertation:** par nature, les relations employeurs-employés n'ont pas toujours vocation à n'être qu'un "long fleuve tranquille". En décembre dernier, le gouvernement de la Communauté française et les organisations syndicales ont conclu un accord sectoriel en l'absence des Pouvoirs organisateurs et ce, même pour des matières qui les concernent directement. Cette absence à la table de négociation n'est évidemment pas acceptable pour le SeGEC, comme elle ne le serait pas non plus pour les représentants du personnel si elle les concernait. Parmi les mesures envisagées, la limitation à 3% des heures de coordination dans l'enseignement secondaire est exemplative des engagements pris à la légère, que nous continuerons à contester: ces heures prestées par des membres du personnel pour répondre à des besoins pédagogiques (bibliothèques, études dirigées, soutien aux élèves en difficulté, coordination des stages...) contribuent pourtant au bon fonctionnement des établissements, particulièrement de ceux qui accueillent des publics moins favorisés.

Notre volonté claire est de promouvoir une authentique concertation sectorielle dans laquelle l'État exerce un rôle tiers entre les organisations syndicales et les Pouvoirs organisateurs. Cette concertation sectorielle doit assurer à tous la fiabilité de ses conclusions. Loin des outrances verbales qui n'auront jamais valeur d'argument et qui ne servent pas les objectifs de ceux qui les profèrent. Car, comme le dit le proverbe indien, *"Ne coupe pas les ficelles quand tu pourrais défaire les nœuds"*. ■

ÉTIENNE MICHEL  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC